

Compte-rendu du conseil municipal

- 30 MARS 2023 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 24 du mois de Mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

👉 Présents :

- **TARTIE Michel, Maire,**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MAURY Nathalie, MITRECEY Sophie, MOIOLA Laetitia, PRIOR Elisabeth.

- Messieurs ACED Philippe, COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, ESTAQUE Didier, HERNANDEZ Jean-Jacques, MILESI Christian, ROUVIERE Alain.

👉 Absent représenté : aucun

👉 Absent non représenté : aucun

👉 Madame MOIOLA Laetitia est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 27 Décembre 2022 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2022-29 Délibération annulée.
- 2022-30 Vote de crédits supplémentaires – Saint-Paul.
- 2021-31...Modification de la durée hebdomadaire de travail.
- 2022-32 Modification de la durée hebdomadaire de travail.
- 2022-33 Délibération annulée.
- 2022-34 Service santé sécurité au travail du CDG.
- 2022-35 Fonds concours voirie.
- 2022-36 Eclairage led tranche 3.
- 2022-37 Centre de soin sélection architecte.
- 2022-38 Délibération annulée.
- 2022-39 Centre de soin décision lancement mission architecte.
- 2022-40 CLET transfert charges communes / agglo
- 2022-41 Emprunt logement centre bourg.
- 2022-42 Suppression et création de poste.

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 27 Décembre 2022 :**

Madame MITRECEY et Monsieur ACED avaient sollicité lors du dernier conseil au city stade le renouvellement des filets de panier de basket et l'installation de tables de pique-nique, ainsi qu'une poubelle. Monsieur le Maire s'y était opposé pour éviter les rassemblements potentiellement sources d'incivilités et autres nuisances sur cette zone déjà particulièrement impactée. Madame MITRECEY et Monsieur ACED souhaitent que soit notifié le fait que Monsieur le Maire ait répondu que les personnes fréquentant ce lieu pouvaient s'asseoir à même le sol.

M Ensales intervenait sur la potentielle dangerosité des filets sur les paniers de basket pour avoir vu des cas de blessures en se penchant à ces filets.

⇒ **Tableau récapitulatif indemnités brutes des élus présenté par Monsieur le Maire :**

	MAIRIE	AGGLO	TOTAL
CARALP CATHERINE	2 400,00 €		2 400,00 €
DURCHON CHRISTELLE	6 900,00 €		6 900,00 €
HERNANDEZ JEAN JACQUES	6 900,00 €		6 900,00 €
MAURY NATHALIE	6 900,00 €		6 900,00 €
MOIOLA LAETITIA	2 400,00 €		2 400,00 €
TARTIE MICHEL	12 492,00 €	11 551,56 €	24 043,56 €

⇒ **Compte de Gestion 2022 présenté par Monsieur le Maire :**

Considérant que le compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, le résultat de 260 253.83 € (deux-cent-soixante-mille-deux-cent-cinquante-trois euros quatre-vingt-trois centimes) ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice pour 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; Statuant sur l'exécution des budgets en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé :

- DE DÉCLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le comptable public de la trésorerie spécialisée du Pays de Foix, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	13	0	0	2	15

⇒ **Compte Administratif 2022 rapporté par Madame MAURY:**

Considérant que Michel TARTIE, Maire de Saint Paul de Jarrat, a quitté la séance et que le conseil siège sous la présidence de Nathalie MAURY, première adjointe ;

Considérant que l'exercice étant clos, le compte administratif pour 2022 du budget principal fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser [Les restes à réaliser en investissement concernent les travaux des logements. D'habitude nous ne portons pas de reste à réaliser mais sur ce chantier cela s'impose pour payer les artisans avant le vote du budget], de 260 253.83 € (deux-cent-soixante-mille-deux-cent-cinquante-trois euros quatre-vingt-trois centimes) ;

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 1 163 990,75	G 1 378 225,21
	Section d'investissement	B 959 466,40	H 894 638,62

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 42 065,47 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 68 781,68 (si excédent)

		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 123 457,15	= G+H+I+J 2 383 710,98

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 831 622,35	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 831 622,35	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 163 990,75	= G+I+K 1 420 290,68
	Section d'investissement	= B+D+F 1 791 088,75	= H+J+L 963 420,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 955 079,50	= G+H+I+J+K+L 2 383 710,98

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	493 354,28	492 560,17	0,00	0,00	794,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	533 599,33	530 224,72	0,00	0,00	3 374,61
014	Atténuations de produits	6 558,00	6 558,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	66 250,00	64 338,84	0,00	0,00	1 911,16
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 099 761,61	1 093 681,73	0,00	0,00	6 079,88
66	Charges financières	37 346,99	37 346,99	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	734,00	734,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	700,00	0,00			700,00
022	Dépenses imprévues	181 983,86				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 320 526,46	1 131 762,72	0,00	0,00	188 763,74
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	32 228,03			-32 228,03
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	32 228,03			-32 228,03
TOTAL		1 320 526,46	1 163 990,75	0,00	0,00	156 535,71
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

Sur tous les chapitres nous sommes très proches du budget. Nous avons donc tenu notre objectif de dépense. Les 32 228.03 € (*trente-deux-mille-deux-cent-vingt-huit euros trois centimes*) en opération d'ordre concernent la sortie des immobilisations de la tractopelle que l'on retrouve en recette d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	48 063,12	51 463,73	0,00	0,00	-3 400,61
70	Produits services, domaine et ventes div	125 000,00	130 080,96	0,00	0,00	-5 080,96
73	Impôts et taxes	828 176,00	816 505,76	0,00	0,00	11 670,24
74	Dotations et participations	228 421,87	230 945,96	0,00	0,00	-2 524,09
75	Autres produits de gestion courante	43 300,00	41 459,36	0,00	0,00	1 840,64
Total des recettes de gestion courante		1 272 960,99	1 270 455,77	0,00	0,00	2 505,22
76	Produits financiers	0,00	1 722,89	0,00	0,00	-1 722,89
77	Produits exceptionnels	5 500,00	79 818,52	0,00	0,00	-74 318,52
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 278 460,99	1 351 997,18	0,00	0,00	-73 536,19
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	26 228,03			-26 228,03
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	26 228,03			-26 228,03
TOTAL		1 278 460,99	1 378 225,21	0,00	0,00	-99 764,22
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 42 065,47				

Concernant les recettes le manque de recette vient du poste fond de péréquation communal et intercommunal. Suivant le classement des communes et intercommunalités au niveau national des plus « riches » au plus « pauvres » soit on bénéficie d'aides soit on doit être contributeur. L'agglomération et la commune ont évolué vers le haut en 2022 et de ce fait nous avons perdu 26 883 € (*vingt-six-mille-huit-cent-quatre-vingt-trois euros*) de recettes. En opération d'ordre on retrouve également la vente de la tractopelle qui est équilibrée par les dépenses d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	700,00	0,00	0,00	700,00
21	Immobilisations corporelles	502 592,46	277 511,49	100 000,00	125 080,97
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 230 854,83	499 232,48	731 622,35	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 734 147,29	776 743,97	831 622,35	125 780,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	108 223,36	0,00	1 776,64
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	200,00	200,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	325 103,97			
Total des dépenses financières		437 103,97	108 423,36	0,00	328 680,61
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 171 251,26	885 167,33	831 622,35	454 461,58
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	26 228,03		-26 228,03
041	Opérations patrimoniales (1)	48 071,04	48 071,04		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		48 071,04	74 299,07		-26 228,03
TOTAL		2 219 322,30	959 466,40	831 622,35	428 233,55
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 0,00			

Les projets financés sur 2022 sont :

- Annuité 2022 des prêts
- Voirie haut d'Antras, sous Laures et chemin le long de la mairie
- Réaménagement place Elie Bigeyre et petit chemin qui va jusqu'à la place du Coq
- Abris bus à La Charmille et Au Carailé
- Travaux logements rue centrale en partie
- Achat terrains Bike Park et pour les futurs parkings de Labat et Antras
- Ecole rideaux à la salle d'évolution.
- Le non réalisé concerne des travaux reportés sur 2023 ainsi que la finalisation des logements rue centrale

- Sur le chapitre 041 Opérations patrimoniales, il s'agit des frais d'étude des divers projets. L'on retrouve l'équilibre sur les recettes d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	885 418,78	213 820,31	0,00	671 598,47
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	890 000,00	300 000,00	0,00	590 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	48 619,70	0,00	0,00	48 619,70
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 190,10	0,00	0,00	16 190,10
Total des recettes d'équipement		1 840 228,58	513 820,31	0,00	1 326 408,27
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	62 241,00	100 519,24	0,00	-38 278,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		262 241,00	300 519,24	0,00	-38 278,24
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 102 469,58	814 339,55	0,00	1 288 130,03
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	32 228,03		-32 228,03
041	Opérations patrimoniales (1)	48 071,04	48 071,04		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		48 071,04	80 299,07		-32 228,03
TOTAL		2 150 540,62	894 638,62	0,00	1 255 902,00

Les subventions d'investissement ne sont pas toutes perçues ce qui est normal pour partie car il faut attendre la fin des chantiers pour les percevoir Quelques autres mettent du temps à être versées et enfin d'autres sont reportées sur 2023 dans l'attente de la réalisation des travaux.

Les emprunts pour les logements n'ont pas encore été totalement débloqués d'autant plus que nous avons la ligne de trésorerie toujours utilisée dans l'attente de remboursement des subventions et nous jouons en attendant sur notre trésorerie.

Sur le chapitre 10 nous avons plus de recettes liées à des remboursements de TVA.¹

Monsieur ACED demande si un projet de rachat de tractopelle est envisagé, question à laquelle madame MAURY répond négativement.

Il est proposé

Article 1 : DE DONNER ACTE au maire de la présentation des documents budgétaires.

Article 2 : DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 3 : DE DONNER QUITUS au maire de sa gestion pour l'exercice 2022.

Article 4 : D'APPROUVER ET ARRÊTER les comptes présentés en annexe.

Monsieur le Maire ne pourra réintégrer la séance qu'après le vote à mainlevée duquel il est exclu.

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
14	12	0	0	1	13

Affectation du résultat 2022 :

Considérant qu'après avoir examiné le compte administratif pour 2022 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif pour 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 256 299.93 € (*deux-cent-cinquante-six-mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-treize centimes*) ;

¹ Taxe sur la Valeur Ajoutée

Il est proposé

Article 1 : D’AFFECTER le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit:

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	42 065.47
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	214 234.46
Résultat cumulé au 31/12/2022	256 299.93
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	256 299.93
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	200 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	56 299.93
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Article 2 : D’INDIQUER que ces sommes seront reprises au budget principal 2023 de la commune.

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	14	0	0	1	15

⇒ **Budget 2023 :**

Impôts

Le budget est construit sans augmentation des taux. La commune n’appliquera donc pas d’augmentation.

Taux du foncier bâti = 39.30

Taux du foncier non-bâti = 103.40

Taxe d’habitation = 9.93 (A partir de 2023 elle ne va s’appliquer que sur les résidences secondaires)

Les taux d’imposition ci-dessus sont soumis au vote

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15	0	0	0	15

Subventions

ACCA	Association	250,00
ANCIENS COMBATTANTS	Association	200,00
ASSOC FAMILIALE	Association	800,00
COMITE DES FETES	Association	14 500,00
ENTENTE FOOTBALL SPAM JUNIOR	Association	800,00
JUDO CLUB ST PAUL DE JARRAT	Association	500,00
LES DANSES SAINT PAULOISES	Association	500,00
LES GUINDOULS	Association	200,00
TRAIL CRETES MONT FOURCAT	Association	2 000,00
ENTENTE FOOTBALL SPAM SENIOR	Entreprise	1 500,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ST PAUL	Etablissement de droit public	2 500,00

L’entente football SPAM Junior refuse la subvention au motif qu’elle a bénéficié d’un don de la part de l’association du Trail. Monsieur ACED ne comprends pas pourquoi le SPAM Junior refuse la subvention. Monsieur le Maire de souligner une gestion rigoureuse et honnête.

La subvention prévue pour le Trail des Crêtes Mont Fourcat sera versée au comité des fêtes par facilité administrative.

Le Léo Lagrange n’a pas demandé de subvention car cette association dispose d’une importante trésorerie. Monsieur ACED de relever que l’argent dont dispose le club Léo Lagrange est destiné à l’achat d’un minibus. Monsieur le maire de répondre que si un minibus est acquis il le sera par la commune. Monsieur ACED déplore l’absence de subvention à l’intention du club Léo Lagrange ajoutant que l’ACCA dispose vraisemblablement d’une trésorerie ce qui n’empêche manifestement pas l’attribution d’une subvention. Monsieur le Maire de répondre que l’ACCA se doit d’avoir une trésorerie prévisionnelle en cas de problème, précisant néanmoins qu’elle dispose d’une réserve d’argent bien moindre que le Club Léo Lagrange et de dépenses annuelles biens supérieures aux dépenses du Léo Lagrange. Et qu’il en est de même pour le comité des fêtes qui a une réserve importante mais nécessaire vu la rotation des dépenses annuelles. Réserve qui diminue d’année en année à cause de l’inflation notamment, ce qui explique que cette subvention soit revue à la hausse cette année.

Les subventions sont soumises au vote.

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	13	0	0	2	15

Finances

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE			
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 303 219,13	1 246 919,20	
	+	+	
REPORTS			
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 56 299,93	
	=	=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 303 219,13	1 303 219,13	
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE			
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 698 700,66	2 526 369,11	
	+	+	
REPORTS			
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	831 622,35	0,00	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 953,90	
	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 530 323,01	2 530 323,01	
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)	3 833 542,14	3 833 542,14	

Si l’on retire les dépenses imprévues qui servent à équilibrer on aurait un excédent cumulé de 302 036.15 euros (trois-cent-deux-mille-trente-six euros quinze centimes). Nous allons rester prudents et rester sur ce solde sachant que

nous avons jusqu’au 31 décembre 2023 pour débloquer le prêt de 170 000 € (*cent-soixante-dix-mille euros*) intégré au budget pour les logements sociaux. Si vraiment l’année se déroule comme prévu sur ce budget nous ne débloquerons pas ce prêt ou nous ne le débloquerons qu’en partie.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	391 304,28	0,00	560 069,00	560 069,00	560 069,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	545 599,33	0,00	453 750,00	453 750,00	453 750,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65	Autres charges de gestion courante	65 250,00	0,00	69 597,15	69 597,15	69 597,15
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 005 153,61	0,00	1 090 416,15	1 090 416,15	1 090 416,15
66	Charges financières	34 400,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	700,00		700,00	700,00	700,00
022	Dépenses imprévues	209 183,86		178 602,98	178 602,98	178 602,98
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 249 937,47	0,00	1 303 219,13	1 303 219,13	1 303 219,13
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 249 937,47	0,00	1 303 219,13	1 303 219,13	1 303 219,13

Charges à caractère général sur les +168 764.72 € (*cent-soixante-huit-milles-sept-cent-soixante-quatre euros soixante-douze centimes*) en plus les écarts les plus importants sont :

Electricité, Gaz et Carburant + 57 000 € (*cinquante-sept-mille euros*)

Alimentation + 18 000 € (*dix-huit-mille euros*) Changement de fournisseur de repas pour améliorer la qualité

Entretien espaces verts économie -5 300 € (*cinq-mille-trois-cents euros*) internalisation d’une partie de cet entretien

Nettoyage trottoir et désherbage cimetière économie -10 000 € (*dix-mille euros*)

Honoraires +115 000 € (*cent-quinze-mille euros*) contrat FRANCAS pour l’ALAE. Economie en charge de personnel en contrepartie.

Nettoyage des locaux : économie -5 000 € (*cinq-mille euros*) par renégociation des contrats de nettoyage

Le reste repose sur l’inflation des divers postes et d’autres économies ont été intégrées sur : produits d’entretien rationalisation, panneaux de rues 0 cette année, reliure registre 0 cette année...

Charges de personnel économie de 92 000 € (*quatre-vingt-douze-mille euros*)

La partie la plus importante de cette économie repose sur le transfert de l’ALAE vers les FRANCAS.

Le départ en retraite d’une salariée en maladie représente le reste de l’économie.

L’augmentation du point d’indice 2022 et celle qui a été intégrée au budget 2023 viennent minimiser cette économie d’environ 30 000 € (*trente-mille euros*)

Sur les autres postes les écarts ne sont pas significatifs.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	34 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	121 000,00	0,00	108 900,00	108 900,00	108 900,00
73	Impôts et taxes	801 176,00	0,00	848 367,02	848 367,02	848 367,02
74	Dotations et participations	215 396,00	0,00	213 052,18	213 052,18	213 052,18
75	Autres produits de gestion courante	36 300,00	0,00	62 500,00	62 500,00	62 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 207 872,00	0,00	1 246 819,20	1 246 819,20	1 246 819,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 207 872,00	0,00	1 246 919,20	1 246 919,20	1 246 919,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 207 872,00	0,00	1 246 919,20	1 246 919,20	1 246 919,20

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	56 299,93
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 303 219,13
--	---------------------

013 Atténuation de charges : Baisse liée à la diminution des produits liés aux remplacements pour maladie

70 Produits services, domaine et vente div : Baisse liée au fait qu'il n'y a pas de coupe de bois de prévue

73 Impôts et taxes : Augmentation liée au dynamique des bases. D'une part amenée par les constructions nouvelles mais surtout pour cette année 2023 par l'augmentation des bases décidée par l'Etat qui sera de l'ordre de 6.2%. Ceci est un point positif pour nous mais cela va impacter les foyers fiscaux.

74 Dotations participations : Baisse supplémentaire de la DGF² peut être. Plus prudence sur les facturations aux communes extérieures.

75 Autres produits de gestion courante : Augmentation liée à la mise en location des logements neufs.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	700,00	0,00	7 450,00	7 450,00	7 450,00
21	Immobilisations corporelles	500 702,46	100 000,00	281 958,15	281 958,15	381 958,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 230 854,83	731 622,35	861 673,33	861 673,33	1 593 295,68
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 732 257,29	831 622,35	1 151 081,48	1 151 081,48	1 982 703,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	0,00	462 000,00	462 000,00	462 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	325 103,97		83 819,18	83 819,18	83 819,18
Total des dépenses financières		437 103,97	0,00	547 619,18	547 619,18	547 619,18
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 169 361,26	831 622,35	1 698 700,66	1 698 700,66	2 530 323,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 169 361,26	831 622,35	1 698 700,66	1 698 700,66	2 530 323,01

Les projets intégrés à ce budget sont :

- Remboursement des prêts
- Remplacement d'une borne incendie
- Logements rue centrale suite et fin
- Voirie Langlade et cité des Fourches
- Cimetière aménagement

² Dotation Globale de Fonctionnement

Voirie Monsieur Jean-Jacques PETRIS (à partir d'octobre 2023).
 Travaux électrique la poste et compteur du marché
 Poubelles enterrées place Elie Bigeyre
 Eglise peinture 3 façades et piquage de la 4^{ème}.
 Pont de l'Agneau (ces travaux seront peut-être décalés sur 2024 dans l'attente de l'attribution du FDAL)
 Dégagement futur parking Labat
 Aménagement paysagé parc enfants + plantations cimetière et au Carailé en remplacement d'arbres morts
 Informatique passage de la gestion du cimetière sur AGEDI
 Achat 1 tondeuse et 2 souffleurs
 Eclairage LED 3^{ème} tranche (St Antoine + fin de l'avenue de Foix + Pont neuf) et également re réglage des LED déjà en place sur cette zone pour baisser l'intensité à 20% de 23h à 6H.
 Fin de viabilisation de la ZA de la Gare + enfouissement téléphonie sur cette même zone
 Centre de soin non programmé (laissé au budget mais aboutissement incertain)
 Remboursement du prêt court terme en attendant de recevoir les subventions

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	885 418,78	0,00	1 296 519,46	1 296 519,46	1 296 519,46
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	890 000,00	0,00	930 804,21	930 804,21	930 804,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	48 619,70	0,00	16 559,50	16 559,50	16 559,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 190,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 840 228,58	0,00	2 243 883,17	2 243 883,17	2 243 883,17
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	60 351,00	0,00	82 485,94	82 485,94	82 485,94
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		260 351,00	0,00	282 485,94	282 485,94	282 485,94
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 100 579,58	0,00	2 526 369,11	2 526 369,11	2 526 369,11
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 100 579,58	0,00	2 526 369,11	2 526 369,11	2 526 369,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 953,90
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 530 323,01
---	---------------------

Faits majeurs :

Transferts de 200 000 € du fonctionnement 2022 (Affectation du résultat)
 Subventions sur travaux antérieur à 2022 restants à percevoir (Voirie Langlade et les fourches, place Elie Bigeyre)
 Subventions sur logements rue centrale à percevoir
 Vente biens vacants + terrain Mathilde GADEAU + Garage à M et Mme DA FONSECA
 Fin de déblocage des emprunts pour les logements rue centrale
 PVR³ zone Carailé
 Subventions travaux 2023 (pont de l'agneau, cimetière, voirie chemin PETRIS, Centre de soins)

Il est proposé

Article 1 : DE DONNER ACTE au maire de la présentation des documents budgétaires 2023.

Article 2 : DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 3 : D'APPROUVER ET ARRÊTER le budget présenté en annexe.

³ Participation pour Voirie Réseau

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>		<i>TOTAL</i>
15	14	1	0	0		15

⇒ **Demande de subventions plantations :**

Dans le cadre du budget est inscrit un investissement plantations afin de pouvoir agrémenter le parc pour enfant, le bord du cimetière, la cour de l'école et un espace vert au Carailé. Madame Nathalie MAURY après plusieurs échanges avec le PNR⁴ a réussi à trouver un financement possible via la région à hauteur de 30%.

Il est proposé :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à demander toute subvention à cet effet

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Demande subvention matériel sportif école :**

Chaque année nous demandons des aides au département pour financer du matériel sportif pour les écoles, à concurrence maximale de 2000 euros (*deux-mille euros*). Madame Nathalie MAURY a monté le dossier comme chaque année mais cette année une délibération est exigée

Coût du projet	Financement Mairie	Subvention Conseil Départemental
100%	50 %	50 %
2000 € maximum/an	1000 €	1000 €

Il est proposé :

Article 1 : D'autoriser M le Maire à demander toute subvention à cet effet

Article 2 : D'autoriser M le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Création impasse de MERIC et re-adressage / sujet présenté par Monsieur ROUVIERE :**

Les services de secours déplorent des difficultés pour localiser les habitations de l'avenue de Ventrille. Ceci est lié au fait que l'avenue et toutes les contre-allées sont toutes nommées Avenue de Ventrille et la numérotation s'est faite de façon anarchique de longue date.

Il est proposé :

Article 1 : De renommer la contre-allée la plus grande et la plus problématique qui se trouve au fond de l'avenue et de la rebaptiser « IMPASSE DE MERIC »

Article 2 : De renuméroter cette impasse.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⁴ Parc Naturel Régional

⇒ Classement en voie communale de la voie du Casteret :

Depuis la création de la déviation qui va du rond-point du Carailé au rond-point de Celles, la voie du Casteret était restée classée route départementale. Le département vient de remettre en état cette route et nous propose de nous la rétrocéder.

Il est proposé :

Article 1 : D'accepter la rétrocession de l part du département.

Article 2 : De classer la VOIE DU CASTERET en voirie communale

Article 3 : D'autoriser M le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ Vente biens communaux venant des biens vacants à M. PEREIRA Christophe :

Lors du lancement de la procédure récupération des biens vacants, il avait été acté que ces biens seraient revendus afin de rembourser les frais de procédure.

Monsieur PEREIRA se porte acquéreur des biens récupérés, désormais communaux, section A parcelles 493, 494, 497, 506, 704 et 706.

Il est proposé :

Article 1 : D'accepter la vente des parcelles communales section A parcelles 493, 494, 497, 506, 704 et 706 à M Pereira Christophe.

Article 2 : De fixer le prix de vente à 864.40 € (*huit-cent-soixante-quatre euros quarante centimes*) pour une surface cadastrale théorique de 8 644 m².

Article 3 : De faire supporter tous les frais d'actes et autres frais lié à cette vente à Monsieur PEREIRA Christophe

Article 4 : D'autoriser M le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ Vente biens communaux venant des bien vacants à M. CANO Frédéric :

Monsieur CANO Frédéric se porte acquéreur des biens récupérés, désormais communaux, section C parcelles 631, 633, 652, 675, 695, 708, 709.

Il est proposé :

Article 1 : D'accepter la vente des parcelles communales section C parcelles 631, 633, 652, 675, 695, 708, 709 à M Cano Frédéric.

Article 2 : De fixer le prix de vente à 2 136.50 € (*deux-milles-cent-trente-six euros cinquante centimes*) pour une surface cadastrale théorique de 21 365 m².

Article 3 : De faire supporter tous les frais d'actes et autres frais lié à cette vente à M Cano Frédéric

Article 4 : D'autoriser M le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ Vente biens communaux venant des biens vacants à M. DELRIEU :

Monsieur DELRIEU Bernard se porte acquéreur des biens récupérés, désormais communaux, section C parcelle 581, section D parcelle 861 et 3148

Il est proposé :

Article 1 : D'accepter la vente des parcelles communales section C parcelle 581, section D parcelle 861 et 3148 à M Delrieu Bernard.

Article 2 : De fixer le prix de vente à 87.50 € (*quatre-vingt-sept euros cinquante centimes*) pour une surface cadastrale théorique de 875 m².

Article 3 : De faire supporter tous les frais d'actes et autres frais lié à cette vente à M Delrieu Bernard

Article 4 : D'autoriser M le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Vente biens communaux venant des biens vacants à M. ENSALES Jean-Paul :**

Monsieur Jean Paul Ensales quitte la salle.

La liste des biens récupérés et qui sont donc maintenant communaux qui intéressent M Ensales Jean Paul sont les parcelles section A parcelles 131 et 132, section C parcelles 368, 371, 372, 374, 389, 395, section D parcelles 889, 918, 920, 3026, 3027, 3057et 3058

A noter que Monsieur ENSALES s'était porter acquéreur desdites parcelles en 2019, soit bien antérieurement à la date ou il a intégré le conseil municipal.

Il est proposé :

Article 1 : D'accepter la vente des parcelles communales section A parcelles 131 et 132, section C parcelles 368, 371, 372, 374, 389, 395, section D parcelles 889, 918, 920, 3026, 3027, 3057et 3058

Article 2 : De fixer le prix de vente à 2 704.20 € pour une surface cadastrale théorique de 27 042 m².

Article 3 : De faire supporter tous les frais d'actes et autres frais lié à cette vente à M Ensales Jean Paul

Article 4 : D'autoriser M le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Vente garage à M. et Mme DA FONSECA :**

Madame DE JESUS Magalie ne souhaite finalement plus acheter le garage attenant à sa maison. Monsieur et Madame DA FONSECA qui habitent un peu plus haut dans la rue sont intéressés aux mêmes conditions que l'était Madame De Jesus.

Il est proposé :

Article 1 : La réalisation du bornage de la division de la parcelle D218 situé au 52 rue centrale.

Article 2 : De faire supporter les frais de bornage de l'article 1 aux futurs acquéreurs.

Article 3 : La vente sera réalisée en l'état, de gré à gré à M et Mme Da Fonseca du bâtiment qui sera nouvellement référencé (nouveau numéro parcellaire sera indiqué sur le document du géomètre) toujours sis 52 rue centrale

Article 4 : Le prix de vente est fixé à 6000€ (*six-mille euros*).

Article 5 : Les frais d'acte et tous autres frais liés à cet achat seront exclusivement à la charge de l'acquéreur.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Vente ruine à M. et Mme ESCALIER :**

Monsieur et Madame ESCALIER, qui ont déjà acquis le bâtiment du parcellaire D214, sont intéressés par l'achat du bâtiment parcellaire D213 juste à côté. Il faut savoir que ce bâtiment est en très mauvais état et d'une très petite surface de 14m².

Il est proposé :

Article 1 : La vente du parcellaire D213 sera réalisée en l'état, de gré à gré à M et Mme Escalier

Article 4 : Le prix de vente est fixé à 500€ (*cinq cent Euros*).

Article 5 : Les frais d'acte et tous autres frais liés à cet achat seront exclusivement à la charge de l'acquéreur.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0		15

⇒ Convention d'implantation des bornes enterrées :

Le SMECTOM doit normalement investir cette année dans l'installation de cuves semi-enterrées. Depuis que nous avons réalisé l'embellissement de la place Elie Bigeyre, il est prévu de mettre en place ce type de cuve.

Il est proposé :

Article 1 : D'approuver la convention avec le SMECTOM concernant les bornes enterrées.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer la convention entre le SMECTOM et la commune pour la mise en place des bac enterrés et à engager toute démarche, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ Convention délégation eau pluviale :

La compétence eau pluviale est aujourd'hui une compétence de l'agglomération FOIX VARILHES. Face à l'ampleur du chantier le plan global pluvial n'est toujours pas terminé et la communauté d'agglomération n'est pas encore en mesure d'assurer cette compétence.

Il est proposé :

Article 1 : D'approuver la convention avec l'AGGLOMERATION FOIX-VARILHES concernant le pluvial.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer la convention entre la communauté d'agglomération FOIX-VARILHES et la commune pour la compétence eau pluviale et à engager toute démarche, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ Convention fourrière automobile :

Depuis que nous nous sommes attaché les services des brigades vertes, nous sommes parvenus à faire évacuer une dizaine de véhicules abandonnés ou en stationnement permanent. A noter que les brigades vertes ont depuis quelques mois la possibilité de verbaliser et de faire enlever les véhicules abandonnés ou en stationnement permanent.

Il est proposé :

Article 1 : D'approuver la convention avec le garage Proudhom concernant la gestion de la fourrière automobile conformément aux dispositions des articles L25, L25.1 à L25.7 et R275 à R294 du code de la route.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer la convention entre le garage Proudhom et la commune pour la compétence eau pluviale et à engager toute démarche, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	13	2	0	0	15

⇒ Adéquation Tarif ALAE / Quotient familial : Rapporteur Mme Maury N

Afin d'avoir une tarification prenant en compte les revenus et charges des familles, la tarification de l'ALAE est fonction du quotient familial défini par la CAF pour chaque famille. Notre barème datait de 2014, il était nécessaire de le mettre à jour pour rester alignés sur le barème de l'Aide au Temps Libre.

Quotient en application

Quotient familial	Commune	Communes extérieures
Moins de 435€	11 €	17 €
Entre 435.01€ et 670€	12 €	18 €
Au dessus de 670.01€	13 €	19 €

Proposition au 01/01/2023 pour s'aligner sur le barème de l'Aide au Temps Libre :

Quotient familial	Commune	Communes extérieures
Moins de 530€	11 €	17 €
De 530 € et 700 € inclus	12 €	18 €
Au dessus de 700 €	13 €	19 €

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15	0	0	0	15

Questions et informations diverses :

- Monsieur ESTAQUE la vitesse excessive des automobilistes au niveau du quartier Saint Antoine, zone pourtant limitée à 50km/h. Monsieur ACED relève un problème similaire de la sortie du village (coté Celles) au rond-point de la déviation. Un panneau limite la circulation à 70km/h ce qui est excessif.
- Monsieur ACED questionne Monsieur le Maire sur l'état d'avancement du projet de recensement aux fins d'entretien des sentiers et chemins. Monsieur le Maire de répondre que la personne en charge de ce projet au sein de l'agglomération FOIX VARILHES a démissionné et qu'elle n'a été que très récemment remplacée. Monsieur ACED demande si la liaison Antras - Labat par le chemin du moulin a été répertoriée. Monsieur le maire de répondre qu'il l'avait ciblée mais qu'il n'est pour l'heure pas en mesure de dire si elle bénéficiera de ce classement.
- Monsieur ACED demande si un nouveau tractopelle sera acquis par la commune pour remplacer celui qui a été vendu. Monsieur le Maire de répondre pas pour l'instant non au regard des prix pratiqués, mais c'est possible plus tard. Si besoin la commune procèdera à une location ou fera appel à un prestataire.
- Monsieur ACED demande qui procède à la tonte du stade de football. Monsieur le Maire de répondre qu'il s'agit d'un prestataire.
- Monsieur ACED demande s'il est envisagé d'embaucher un quatrième agent municipal. Monsieur le Maire de répondre que non.
- Madame MITRECEY réitère sa demande d'aménagement du city stade (table et poubelles). Monsieur le maire de réitérer une réponse négative pour les raisons qu'il évoque systématiquement.
- Madame MITRECEY demande à Monsieur le Maire s'il est exact qu'une station de lavage va s'installer sur la commune (Carailly). Monsieur le Maire de répondre qu'effectivement c'est possible. Madame MITRECEY considère ce projet peu raisonnable au regard des pénuries d'eau et demande à Monsieur le Maire s'il a validé ce projet. Monsieur le Maire de répondre qu'il peut formuler un avis mais que pour autant il n'est pas décisionnaire, s'agissant d'un projet porté par un privé en conformité avec le règlement du PLU. Il ajoute que l'eau utilisée sera recyclée à 80%. Pour clôturer le sujet il exprime que légalement on ne pourra pas s'opposer à ce projet et qu'il n'est pas défavorable à ce projet.

Séance levée à 22h15